

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2020-2387

Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale –

Garantie, nature et proportion des produits de formulation

Produit : Insecticide Coragen MaX

Numéro d'homologation: 34385 Principe actif (p.a.): Chlorantraniliprole Numéro de document de l'ARLA: 3300906

But de la demande

La présente demande visait à homologuer l'insecticide Coragen MaX comme traitement foliaire sur les cultures indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'insecticide Coragen MaX se présente sous forme de suspension contenant du chlorantraniliprole à une concentration de 600 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,15 à 1,35 g/mL et un pH de 5 à 8. Les données chimiques requises pour l'insecticide Coragen MaX ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

L'insecticide Coragen MaX présente une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation. Ce produit cause une irritation oculaire minime et ne provoque aucune irritation cutanée. Il ne devrait pas être un sensibilisant cutané.

L'utilisation de l'insecticide Coragen MaX sur les cultures indiquées sur l'étiquette ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle, ni une exposition après l'application, supérieures à celles découlant des usages homologués de chlorantraniliprole. L'utilisation du nouveau produit ne devrait pas entraîner de risques préoccupants si les travailleurs suivent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour étayer l'homologation de l'insecticide Coragen MaX qui contient du chlorantraniliprole, pour l'utilisation sur les groupes et les sous-groupes de cultures 1, 3-07B, 4, 5, 6, 8, 9, 15, 16, 17, 18, 20, maïs, menthe, okras, artichauts, houblon, arachides et cultures de serre (concombres, poivrons, tomates, aubergines). Le profil d'emploi a été déterminé comme correspondant à celui du produit précédent homologué. Les données préalablement analysées ont donc été réévaluées dans le cadre de la



présente demande et elles ont confirmé que l'utilisation de l'insecticide Coragen MaX ne devrait pas entraîner une augmentation de la quantité de résidus de chlorantraniliprole dans les différentes cultures. L'utilisation de l'insecticide Coragen MaX ne posera donc pas de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les utilisations figurant sur l'étiquette de l'insecticide Coragen MaX sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du principe actif, le chlorantraniliprole. Par conséquent, l'utilisation de l'insecticide Coragen Max ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire s'il est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, qui comprend des avertissements visant à atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

La valeur de l'insecticide Coragen MaX repose sur les similitudes du produit avec le produit précédent homologué pour le même profil d'emploi.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour homologuer l'insecticide Coragen MaX aux fins d'utilisation sur les cultures figurant sur l'étiquette.

Références

Numéro de document	
de l'ARLA	Référence
3129649	2020, Product Identity and Composition of End-Use Product Chlorantraniliprole
	(E2Y45) 600 G/L Suspension Concentrate - confidential, DACO: 3.0, 3.1, 3.2, 3.2.1,
	3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 CBI
3129650	2019, Product Identity and Composition of End-Use Product Chlorantraniliprole
	(E2Y45) 600 G/L Suspension Concentrate, DACO: 3.0, 3.1, 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3,
	3.3.1
3129651	2020, Validation of the Analytical Method for Determination of Chlorantraniliprole
	(E2Y45) in Rynaxypyr 600 Suspension Concentrate and Rynaxypyr 320 Oil
	Dispersion Products, DACO: 3.4, 3.4.1
3129652	2019, Characterization of E2Y45-848, DACO: 3.5.10
3129653	2019, Determination of Physical & Chemical Characteristics of E2Y45-848, DACO:
	3.5, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.6,
	3.5.7, 3.5.8, 3.5.
3129654	2019, E2Y45 600SC: Acute Oral Toxicity - Up-And-Down Procedure in Rats,
	DACO: 4.6,4.6.1
3129655	2020, E2Y45 600SC: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.6.2

3129656	2020, E2Y45 600SC: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.6.3
3129657	2020, E2Y45 600SC: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.5
3129658	2020, E2Y45 600SC: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.4
3129659	2020, E2Y45 600SC: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6,4.6.8

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9